



Commune de La Louvière

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme ;

Le demandeur est Monsieur Sienkowski Dominique demeurant à la Cité de l'Espérance 7 à 7100 Haine-Saint-Paul ;

Le terrain concerné est situé à la Cité de l'Espérance 7 à 7100 Haine-Saint-Paul et cadastré Haine-st-Paul (5) section A n° 154 L 5 ;

La demande de permis, qui consiste en la régularisation de la construction d'une annexe , nécessite une annonce de projet sur base de l'article D.IV.40. du Code du Développement Territorial (CoDT) étant donné que celui-ci s'écarte de l'article 18 « unité de construction » avec l'application de l'article 15 du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) en ce qui concerne le point mentionné ci-après :

- **2.15-1) « Implantation » vu que le projet ne présente pas un recul arrière de minimum 8m entre la construction et la limite arrière de la parcelle sur laquelle elle est établie ;**

Le projet s'écarte également de l'Annexe 13-31 « Cité de l'Espérance et des bois » en ce qui concerne le point suivant :

- **D)1. « Les façades sont maintenues dans leur état initial » alors que le projet prévoit la régularisation de la pose d'un crépi de teinte gris claire et gris foncé en façade avant ;**

Le dossier peut être consulté tous les jours ouvrables c'est à dire du lundi au vendredi mais uniquement sur rendez-vous. Cela permettra de pouvoir conserver des mesures sanitaires optimales pour tous suite à la pandémie du « Covid19 ». Le rendez-vous se prendra auprès du Développement territorial – Bureau 4 – Place Communale, 1 à 7100 La Louvière par téléphone au 064/277959 ou à l'adresse mail suivante : urbanisme@lalouviere.be ;

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Finet Justine (téléphone 064/277959), dont le bureau se trouve à La Louvière - Place Communale 1 - auprès du Développement territorial ;

L'annonce de projet se déroulera du 13/05/2021 au 27/05/2021 ;

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 13/05/2021 au 27/05/2021 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Collège Communal - Place communale 1 à La Louvière
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@lalouviere.be